

Prévoyance



# Demande de prestations

# CCN de l'Optique-lunetterie de détail du 2 juin 1986

#### Arrêt de travail

Pour toute question concernant la constitution de ce dossier, appelez-nous au 0 972 672 222 (appel non surtaxé)

Retour du document: AG2R LA MONDIALE - TSA 37001 - 59071 ROUBAIX CEDEX 1

Renseignements d'ordre général Raison sociale de l'employeur:	Personne à contacter:  E-mail:  Téléphone:  Adresse de correspondance (si différente de l'adresse de l'employeur):		
Nom et adresse de l'employeur:			
N° de SIRET:  N° de contrat Prévoyance:  N° de catégorie au contrat à laquelle appartient l'assuré:			
Salarié concerné par la déclaration  Nom d'usage: Nom de naissance: Prénom(s): Date de naissance: Un' de Sécurité sociale: Adresse: Code postal: Ville: E-mail: Téléphone:	Catégorie d'emploi  Non Cadre*  * Précisez la catégorie: Apprenti Ouvrier Employé Agent de maîtrise non article 36 Agent de maîtrise article 36 VRP VRP cotisant à l'IR-VRP Date d'entrée dans l'entreprise: Date d'entrée dans la profession:  à temps complet à temps partiel à		
Arrêt de travail  Date du 1er jour de l'arrêt de travail :	S'agit-il du premier arrêt de l'année en cours ? □ OUI □ NON Au cours des 12 derniers mois ? □ OUI □ NON Si NON, périodes d'arrêt antérieures : Du □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □		
Motif de l'arrêt de travail  Maladie de la vie privée Accident de la vie privée Accident du travail Maladie professionnelle	Nature de l'arrêt*:  Du		
Date éventuelle de reprise totale du travail :	Cet arrêt de travail a-t-il fait l'objet d'un maintien de salaire ? □ OUI □ NON Si OUI, date fin de maintien de salaire : □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □		
Recours contre tiers Si l'arrêt de travail est consécutif à un accident: - A-t-il été causé par un tiers? □ OUI □ NON	- Si OUI, indiquez le nom et adresse du tiers et de sa compagnie d'assurance et le numéro de dossier auprès de celle-ci (si connu) :		

# Protection des données à caractère personnel

Vos données à caractère personnel sont collectées et traitées par votre organisme d'assurance, membre de AG2R LA MONDIALE, dans le cadre de la gestion des garanties dont vous bénéficiez et de l'exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur, dont la lutte antiblanchiment, ou l'analyse de vos données, dans le cadre des obligations de conseil nous incombant. Dans le cadre de ces traitements, vos données sont transmises aux services en relation avec vous et vos ayants droit, aux membres de AG2R LA MONDIALE, le cas échéant à ses sous-traitants et à ses partenaires qui interviennent dans la réalisation des finalités énoncées et, enfin, aux administrations et autorités publiques concernées. Les informations collectées sont nécessaires à la gestion des garanties et services prévus au contrat, nous ne serions pas en mesure de les mettre en œuvre si ces informations sont mal renseignées. Vous pouvez demander l'accès aux données vous concernant et leur rectification. Vous disposez, sous certaines conditions, d'un droit à l'effacement et à la portabilité de ces données, ainsi que de la possibilité d'obtenir la limitation de leur traitement.

Vous avez également la faculté de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous disposez, en outre, du droit de vous opposer au traitement de vos données conformément aux dispositions légales et réglementaires, et notamment à leur utilisation à des fins de prospection commerciale. Ces droits peuvent être exercés en adressant un courrier accompagné d'un justificatif d'identité à A62R LA MONDIALE, à l'attention du Délégué à la protection des données, 154 rue Anatole-France, 92599 LEVALLOIS-PERRET CEDEX ou par courriel à: informatique.libertes@ag2rlamondiale.fr Nous apportons la plus grande attention aux données personnelles, néanmoins s'ils considèrent que le traitement des données les concernant constitue une atteinte à leurs droits, les bénéficiaires disposent de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici: https://conso.bloctel.fr/
Pour en savoir plus sur notre politique de protection des données personnelles: https://www.ag2rlamondiale.fr/protection-des-donnees-personnelles

UniPrévoyance - Institution de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale - 10 rue Massue 94307 VINCENNES CEDEX.

AG2R Prévoyance, institution de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale - Membre d'AG2R LA MONDIALE et du GIE AG2R. - 14/16 bd Malesherbes 75008 PARIS - Siren 333 232 270.

#### Déclaration de salaires

Veuillez remplir obligatoirement la grille des salaires figurant ci-dessous. Si le salarié était en arrêt de travail au cours de toute ou partie de la période ci-dessous, indiquez le salaire qu'il aurait perçu s'il avait normalement travaillé.

#### **Important**

Les périodes d'absences non rémunérées prises en compte sont l'arrêt de travail pour maladie, accident, maternité, paternité ou les suspensions de contrat de travail non rémunérées ou non indemnisées au moins pour partie par l'employeur.

	Salaire brut	Périodes d'absences non rémunérées	Salaire brut total qu'aurait perçu l'intéressé(e) pour le mois en cours s'il n'y avait pas eu d'absence non rémunéré	Motif de reconstitution
Salaire brut du mois N - 1 (mois précédant l'arrêt)	€	Du au au	€	
Salaire brut du mois N - 2	€	Du au au	€	
Salaire brut du mois N - 3	€	Du au au	€	
Salaire brut du mois N - 4	€	Du au au	€	
Salaire brut du mois N – 5	€	Du au au	€	
Salaire brut du mois N - 6	€	Du au au	€	
Salaire brut du mois N - 7	€	Du au au au	€	
Salaire brut du mois N - 8	€	Du au au	€	
Salaire brut du mois N – 9	€	Du au au	€	
Salaire brut du mois N - 10	€	Du au au	€	
Salaire brut du mois N - 11	€	Du au au	€	
Salaire brut du mois N - 12	€	Du au au	€	

Exemple: Pour un arrêt survenu en juin 2012: indiquer sur la ligne « mois N » le salaire de juin 2012, sur la ligne suivante « mois N – 1 » le salaire de mai 2012, etc.

## Justificatifs à produire selon la situation Dans tous les cas

 Relevé d'identité bancaire (RIB) de l'entreprise lors de la 1<sup>re</sup> demande ou en cas de modifications de données bancaires.

## Si le salarié ne relève pas du régime général de la Sécurité sociale

 Copie de la totalité des décomptes de paiement des indemnités journalières versées par le régime de base depuis le début de l'arrêt de travail.

### En cas de rechute

 Copie de l'arrêt de travail attestant que le nouvel arrêt est bien en lien avec une pathologie ayant déjà donné lieu à un arrêt de travail initial, avec précision de la date de cet arrêt initial.

#### En cas de reprise à mi-temps thérapeutique

- Attestation de salaire de la Sécurité sociale et copie des décomptes correspondant à la période du mi-temps.

# Si votre contrat prévoit des majorations pour conjoint ou enfants à charge

- Copie du dernier avis d'imposition du salarié.
- Copie du livret de famille à jour de toutes ses mentions marginales.
- Photocopies de l'attestation jointe à votre carte Vitale et celle de chaque enfant à charge, assuré social en son nom propre.
- Certificat(s) de scolarité ou d'apprentissage entre 16 et
   20 ans ou copie de l'attestation de suivi d'études supérieures.

#### En cas de rupture du contrat de travail

- Copie de la pièce d'identité du salarié.
- Copie du certificat de travail et RIB du salarié.

### Rappel

Suite à l'examen du dossier, des pièces complémentaires pourront vous être demandées.

L'employeur soussigné, certifie l'exactitude des
renseignements portés sur la présente déclaration.
Fait à :
D. L.

Cachet ou signature obligatoire de l'employeur